

Editorial du "Syndicaliste Indépendant" de juin 2011 journal de la FNEC-FP- Force Ouvrière

« *J'embauche 17 000 personnes* » a déclaré le ministre Chatel en lançant une campagne de publicité d'un coût de 1,3 million d'euros. En toute logique, un journaliste lui demande s'il remet en cause le non remplacement d'un fonctionnaire sur deux et le ministre répond : « *Pas du tout, il y a cette année 33 000 départs à la retraite, 16 000 ne seront pas remplacés, 17 000 donneront lieu à recrutement. Le président ne m'a pas demandé de remettre en cause le non remplacement d'un enseignant sur deux. La grande majorité des nouvelles recrues seront fonctionnaires, mais il y aura aussi des contractuels* ».

Toute la politique du gouvernement contre le service public, contre l'école, contre les statuts tient dans ces quelques phrases du ministre. Monsieur Chatel ne recrute plus des fonctionnaires, il « *embauche* » des salariés parmi lesquels des fonctionnaires et des contractuels. C'est la logique de la mastérisation qui détruit les concours de recrutement, c'est la logique du projet de loi de l'ex ministre Tron, prévoyant de recruter des contrats à durée indéterminée en lieu et place des fonctionnaires. Le tout sur fond de RGPP : un fonctionnaire sur deux n'est plus remplacé, les contre-réformes habillent les coups de hache d'un vernis de pédagogisme qui ne trompe plus personne. Le ministre de la République se transforme en manager des ressources humaines. Il privatise l'institution scolaire, les établissements, les statuts, le recrutement, le droit syndical.

Lundi 6 juin, le ministre a présenté aux fédérations syndicales les résultats d'une pseudo-consultation des personnels sur l'évaluation professionnelle qu'il a commandée à une entreprise privée, société de « *conseil en ressources humaines et en accompagnement du changement* ». Le ministre DRH voudrait un « *diagnostic partagé* » qui admettrait « *la surprotection des fonctionnaires qui empêche la valorisation des bons enseignants pour protéger les moyens et les mauvais* », qui permettrait de « *dépister les enseignants qui ne sont pas faits pour le métier* », qui proposerait « *d'élaborer une lettre de mission/contrats de progrès/feuille de route pour chaque enseignant* ». Bref, le ministre se dote d'un outil supplémentaire pour casser les statuts, pressurer les personnels, remettre en cause leur indépendance et leur faire porter la responsabilité du saccage de l'école publique auquel il se livre.

Pour la FNEC FP FO et ses syndicats les revendications sont claires : augmentation générale des salaires, défense du statut général de la fonction publique et des statuts particuliers, arrêt de toutes les fermetures de postes et abandon des contre-réformes. Les personnels de toutes catégories dans l'enseignement, la culture, la formation professionnelle n'en peuvent plus. Ils n'en peuvent plus de subir les dégradations sans fin de leurs conditions de travail et de se voir imposer l'impossibilité de remplir leurs missions. Ils refusent l'inefficacité des journées d'action à répétition qui désarment leur volonté intacte de combattre efficacement pour faire valoir leurs revendications.

Pour faire valoir les revendications, il faut les dire, les énoncer et il faut clairement proposer aux salariés de préparer la seule riposte efficace, la grève, la vraie grève, la grève pour les revendications et pas une journée d'action sans lendemain, folklorique ou festive, la grève n'est pas le pique-nique.

C'est cette orientation et ce comportement que les syndicats FO mettent en oeuvre comme syndicat d'une confédération qui a pris ses responsabilités et affirmé son indépendance sur les retraites et entend continuer à le faire, notamment sur les salaires. C'est vrai à l'AFPA, dans la Culture, dans les Universités et toute l'Education nationale.

C'est cette orientation qu'à tous les niveaux les représentants de la FNEC FP FO et de ses syndicats proposent et proposeront dans les intersyndicales et les assemblées générales maintenant et au moment de la rentrée.

C'est sur cette orientation que tous les personnels pourront apporter leur suffrage aux listes et aux candidats Force Ouvrière lors des élections professionnelles du 13 au 20 octobre prochain.